

Les tremplins « Meli'Musik 2010 »

Les tremplins Meli'musik 2010 sont organisés par le Centre Communal de musiques en live les 25 et/ou 26 juin 2010.

Le déroulement et le règlement seront visibles sur le site de la mairie

www.saintlaurentdumaroni.fr et www.97320.com à partir du 21 mai 2010.

Seuls les groupes ou artistes des communes de Saint-Laurent, Awala, Mana, Apatou et Albina, sont autorisés à s'inscrire aux Tremplins Meli'Musik.

Pour Albina, des dispositions particulières seront prises, en collaboration avec les services compétents du pays..

Les dossiers de candidature complets devront être déposés jusqu'au 15/06/10 au CCML, rue Ho-Len-Fat 97320 Saint-Laurent :

Ceux-ci devront obligatoirement contenir :

- La fiche d'inscription qui sera disponible sur les sites www.saintlaurentdumaroni.fr et www.97320.com ainsi qu'aux bureaux du Centre Communal de Musiques en Live.
- Un CD 3 titres originaux uniquement. (Pas de reprises, que des compositions)
- Une fiche technique et un plan de scène
- Une biographie dans laquelle devra figurer le nom des membres du groupe, accompagnée d'une liste de concerts (passés et à venir)

Toute reprise, totale ou partielle de titres existants entraînera la disqualification du groupe.

Les documents confiés ne seront pas restitués, ni utilisés sans l'autorisation préalable du groupe ou de l'artiste. Ils feront l'objet d'un archivage au CCML...

Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale sera demandée pour participer aux Tremplins.

NB : Les groupes vainqueurs des tremplins Transamazoniennes 2004, 2006, 2008 ayant été

programmés lors du festival n'ont pas la possibilité de participer à ces tremplins

2- PRESELECTION DES GROUPES

L'organisation des tremplins Meli' Musik 2010 se déroulera en 2 temps :

- Présélection de 5 groupes après audition des maquettes par les membres du jury
- Sélection du lauréat

3- LES TREMPLINS

A ce jour le tremplin est ouvert à toutes catégories de groupes et à tous styles de musiques confondus. La seule obligation du règlement est de jouer exclusivement des compositions originales, les reprises n'étant pas autorisées.

Les groupes devront présenter un set de 20 minutes (et bénéficieront d'une mise en place de 15 min.). A ce jour, le jury est annoncé comme suit :

- Un représentant du CCML,
- Un représentant du service culturel,
- un représentant de chaque commune partenaire,
- un artiste de notoriété régionale,
- une personne issue du milieu culturel associatif.
- Un représentant de la DRAC

4. LES RECOMPENSES

Les groupes sortants des tremplins se produiront entre une demi-heure et une heure sur une des scènes du festival les Transamazoniennes 2011.

Ils bénéficieront également de la réalisation d'une maquette 2 titres, ainsi que d'un accompagnement artistique et financier pendant un an.

Les vainqueurs seront annoncés à la fin de la soirée après décompte des points.

Le barème de notation:

- présence scénique /10,
- Communication avec le public /10
- Technique et musicalité /10
- Originalité /10

Les décisions des organisateurs des Tremplins, du festival Meli'Musik et du jury seront irrémédiables et sans appel, et ce pour chaque étape des Tremplins et de leur déroulement.

Les groupes participant aux tremplins autorisent les organisateurs à filmer et à prendre des photographies lors des représentations.

FICHE D'INSCRIPTION

NOM DU GROUPE :

RESPONSABLE DU GROUPE :

TEL :

Mail :

Date de création du groupe :

Origine et historique :

Style et influences musicales :

Expérience du groupe (concerts) :

Projets du groupe :

Avez-vous déjà enregistré un disque promotionnel pour le groupe ?

Fiche musicien

(À remplir par chaque musicien)

Nom :

Prénom :

Age :

Tel :

Mail :

Instrument pratiqué :

Formation

Nombre d'années de pratique :